

PHOTO DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

MYVERA CRUSH Collagen + | Complément alimentaire

CODE

INTA001-06

FORMAT

6 bouteilles

INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS



INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS

Check your local municipal regulations
Verifica le disposizioni del tuo Comune

DESCRIPTION

MYVERA CRUSH Collagen + est un complément alimentaire à base de jus et de pulpe d'aloë vera et de vitamine C, caractérisé par un délicieux arôme de myrtille. Possédant de nombreuses propriétés bénéfiques, l'aloë vera et la vitamine C sont convenablement équilibrés dans la boisson pour former le complexe breveté ALO-COMPLEX™, qui exerce une action purifiante et antioxydante sur le corps. Conçue spécifiquement pour la beauté de la peau, des cheveux et des ongles, la formule spéciale de MYVERA CRUSH Collagen + contient :

- du Collagène et de l'Acide hyaluronique, qui contribuent à maintenir la tonicité et l'élasticité de la peau, prévenant ainsi la formation de rides et d'imperfections cutanées ;
- de la Myrtille, qui exerce une action antioxydante et vasoprotectrice, notamment au niveau de la microcirculation,

favorisant l'oxygénation des tissus ;

- du Zinc, qui redonne vigueur et éclat aux cheveux et aux ongles, en aidant à lutter contre la chute des cheveux en période de stress et lors des changements de saison.

MODE D'EMPLOI

Bien agiter avant emploi. Il est recommandé de prendre 1 bouteille par jour et de consommer le produit réfrigéré. La présence d'un léger dépôt est normale et n'altère en rien la qualité du produit. Cela est lié aux caractéristiques intrinsèques des substances d'origine végétale.

AVERTISSEMENTS

Les compléments alimentaires ne sont pas destinés à remplacer un régime alimentaire varié et un mode de vie sain. Tenir hors de portée des enfants de moins de 3 ans Ne pas administrer aux enfants de moins de 12 ans. Consulter le médecin en cas de grossesse ou d'allaitement. Ne pas utiliser le produit pendant des périodes prolongées sans avoir consulté un médecin. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée.

INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS : Eau ; ALO-COMPLEX™ : [pulpe de gel d'Aloe vera (Barbadensis Miller) (20%), acide ascorbique (vitamine C) (0,04%)] ; collagène bovin hydrolysé(1,05%) ; arôme : myrtille (0,9%); ; hyaluronate de sodium ; régulateur d'acidité : acide citrique ;Extrait sec de fruits de Myrtille (Vaccinium myrtillus L.) tit.1% d'anthocyanosides ; gluconate de Zinc.

DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

12 Mois

CONDITION DE CONSERVATION

TENEUR MOYENNE EN INGRÉDIENTS CARACTÉRISTIQUES

Ingrédients	Par dose	Par dose quotidienne maximale	% VNR *
ALO-COMPLEX™		57,11 g	-
Aloe vera Gel pulpe (Barbadensis Miller)		57 ml	-
Acide ascorbique (vitamine C)		110 mg	137,5%
Collagène bovin hydrolysé		3 g	-
Hyaluronate de sodium		200 mg	-
E.S. de fruit de Myrtille (Vaccinium myrtillus L.) tit. 1% anthocyanosides		206,25 mg	-
dont anthocyanosides		2,06 mg	-
Gluconate de zinc		35 mg	-
dont zinc		5 mg	50%

Valeurs nutritionnelles de référence chez les adultes selon le règlement de l'UE 1169/2011.

DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, selon la documentation fournie par les fournisseurs de toutes les matières premières achetées, le produit susmentionné contient/ne contient pas les substances qui peuvent provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du règlement de l'UE n° 1169/2011, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Chogan Group S.p.A. déclare également que le phénomène de contamination croisée par les allergènes est géré selon des procédures internes.

ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élèver le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NON	NON	NON
3. Ceufs et produits à base d'œufs.	NON	NON	NON
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.	NON	NON	NON
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NON	NON	NON
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élèver le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de excelsa), pistaches (Pistacia vera), noix de Macadamia ou du Queensland (Macadamia ternifolia), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON

AUTRES INFORMATIONS

Brevet en instance